VD_OMNI PS.2012.0045 vom 25. Oktober 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-10-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_PS.2012.0045

FR: VD_OMNI PS.2012.0045 du 25 octobre 2012

IT: VD_OMNI PS.2012.0045 del 25 ottobre 2012

Regeste

X._____/Instance juridique chômage Service de l'emploi, Office régional de placement de Morges-Aubonne, Centre social régional de Morges-Aubonne-Cossonay | Le Service de l'emploi, comme autorité de recours des décisions rendues par les Offices régionaux de placement, doit veiller à l'établissement exact et complet des faits déterminants pour l'issue de la cause; la très grande vraisemblance d'un fait peut suffire, et il convient de tenir compte de l'obligation des parties de collaborer à la constatation des faits dont elles entendent déduire des droits. Le recourant qui a produit un certificat médical dont la validité est douteuse ne peut simplement renvoyer l'autorité à investiguer à ce sujet, sans offrir la moindre explication ou offre de preuve à cet égard (consid. 2). Recours au Tribunal fédéral irrecevable (ATF 8C_1011/2012 du 21 février 2013).

Erwägungen

E. 1

Les prestations financières du RI sont réduites sans procédure d' avertissement préalable en cas de: a. rendez-vous non respecté (y compris la séance d'information); b. absence ou insuffisance de recherches de travail; c. refus, abandon ou renvoi d'une mesure d'insertion professionnelle; d. refus d'un emploi convenable; e. violation de l'obligation de renseigner.

E. 2

Le refus d'observer d'autres instructions entraîne une diminution des prestations financières après un avertissement .

E. 3

Le montant et la durée de la réduction, fixés en fonction du type, de la gravité et de la répétition du manquement, sont de 15% ou de 25% du forfait, pour une durée de 2 à 12 mois. La réduction du forfait ne touche pas la part affectée aux enfants à charge.

E. 4

Le recours doit ainsi être rejeté, et la décision attaquée confirmée. Il est statué sans frais, ni dépens (art. 50, 52, 55 et 56 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.